Pas-de-Calais
Le Département

Bilan de la 1ère année

Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

2017-2020
Conseil départemental du Pas-de-Calais

1ère Partie

Synthèse générale

L'OBservatoire des Achats Responsables défini

« L'achat responsable correspond à tout achat intégrant dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique.

L'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impact. »

TROIS AXES D'ACTIONS

UNE CONCRÉTISATION ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Réduire les déchets

Consommation de papier

Réutilisation de matériaux

Mutualisation de matériel

Préserver les ressources

Diminution des polluants

AGENDA 21
innovant, durable et solidaire

Protéger la nature

Approvisionnements locaux

Recours aux labels

AB

FSC

UNE CONCRÉTISATION ÉCONOMIQUEMENT RESPONSABLE

UGAP
L'ACHAT PUBLIC

ess 62 L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE
www.ess62.fr
Le choix des valeurs !

Entrée des petites entreprises

Repérage des solutions nouvelles

Innovation

Accessibilité

Simplification et dématérialisation

Visibilité

Signataire du PACTE de l'achat responsable

Plan de communication

UNE CONCRÉTISATION SOCIALEMENT RESPONSABLE

Clauses, critères, allotissements

Utiliser les outils

Handicap

Revues de programmation

Diversifier les marchés

Insertion par l'Activité Economique

Essaimer les pratiques

Agir avec les partenaires

Sensibiliser les acheteurs

2017

13 actions engagées sur les 21 actions du Schéma

Axe 1 Ecologiquement responsable
7 actions

Axe 2 Economiquement responsable
3 actions

Axe 3 Socialement responsable
3 actions

Le démarrage des 8 actions non engagées est prévu pour 2018

Zoom sur 3 actions remarquables de l'année

Axe 1 – 1.3 Diminuer la consommation de papier et favoriser l'utilisation de papier recyclé

L'action est initiée depuis quelques années au sein du Département. La mobilisation de chacun permet d'obtenir des résultats encourageants.

Axe 2 –3.1 Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à la commande publique

L'action met en évidence l'intérêt porté par les acheteurs, les partenaires, les fournisseurs à l'achat public et à la mise en œuvre de la commande publique au bénéfice de territoires sur les plans économique, écologique et social.

Axe 3 –3.2 Proposer une méthode visant à la mise en œuvre d'une conditionnalité des aides financières départementales

L'action met en évidence les effets de la conditionnalité sur les projets d'insertion développé dans les projets ayant reçu une subvention du FARDA.

Actions en cours depuis quelques années au Département :

Choix de l'écoconception : 100 % des références « papier » est éco-labellisé PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) ou FSC (conseil pour la bonne gestion des forêts) ou recyclé

Consommation de papier en baisse depuis 2009

- 6,4% en 2017 par rapport à 2016

Projets écoresponsables menés par l'Administration pour réduire la consommation de papier : dématérialisation, travaux de standardisation à l'Imprimerie départementale, actions de communication et de sensibilisation, etc.

➔ **Objectif chiffré :**

50% de papier utilisé en 2020 sera du papier recyclé

Zoom 2-3.1 Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à la commande publique

690 acheteurs publics

134 rendez-vous d'affaires

110 spécialistes et praticiens experts

100 outils et bonnes pratiques partagés

Zoom 2-3.1 Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à la commande publique

L'occasion pour les agents départementaux d'intervenir pour :

Partager leur expérience en tables rondes :

« L'intégration des clauses environnementales : agir en coût global »

« Booster ses achats socialement responsables grâce à un partenariat efficace »

Présenter la planification des marchés lors des rencontres acheteurs-fournisseurs.

Retours d'expérience

La mise en place de la conditionnalité de l'insertion dans le cadre du FARDA a concerné plus de 50% des projets déposés

Exemple d'une opération réussie menée en collaboration avec la commune, le maître d'œuvre et la Maison Départementale de l'Aménagement et du Développement Territorial et le Plan Local pour l'insertion et l'emploi et exemples de parcours d'insertion réalisés dans le cadre de ces projets.

Les travaux menés

par le groupe de suivi

- **Son rôle**

Ecriture et suivi de la vie du schéma

Elaboration du bilan d'actions

- **Sa planification**

7 rencontres de travail entre mai 2017 et avril 2018

2 rencontres de comité de pilotage

- **Sa composition**

Agents des directions acheteuses et services associés, mobilisés pour leurs expertises en matière d'achat public, de connaissance de la réglementation des marchés publics, de compétences méthodologie et d'évaluation.

- **Son activité**

Appropriation de la notion d'évaluation

Détermination des indicateurs de mesure

Elaboration d'un outil de suivi

Conception du document de présentation du bilan d'actions

2ème Partie

Les actions en détail

1-1.1 Développer l'utilisation de matériaux recyclés dans les Travaux Publics

Pilotage de l'action
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier,
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement Territorial,
Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement

Objectif de l'action
Augmenter le taux d'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage dans les chantiers de voirie

Indicateurs

Indicateur 1 : Nombre de marchés intégrant une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage

Indicateur 2 : Nombre d'opérations prévoyant, en amont, une étude systématique sur la nature des matériaux en place en vue de favoriser le réemploi (déblais/remblais, réutilisation de limon)

Indicateur 3 : Nombre d'opérations ayant étudié, en amont, les possibilités d'utilisation de matériaux issus de la réutilisation ou du recyclage

Réalisation 2017

Rencontres de sensibilisation auprès des services concernés (Services des grands projets routiers)

Données chiffrées

	2016	2017
Indicateur 1	8	10
Indicateur 2	6	12
Indicateur 3	6	12

1-1.1 Développer l'utilisation de matériaux recyclés dans les Travaux Publics

Analyse qualitative

Les indicateurs 2 et 3 concernent 100 % des projets mais, quantitativement, par rapport à la totalité du volume de matériau utilisé, le rapport de réutilisation ou l'utilisation de matériau recyclé (traitement, mâchefer, sable traité reconstitué issu de la démolition…) est faible.

Perspectives 2018

Poursuite du travail Direction de la Mobilité et du Réseau Routier / Direction Adjointe du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement sur la promotion des matériaux recyclés (cartographie des limitations des usages à l'utilisation de matériaux alternatifs en voirie, diffusion de guides, recensement de l'offre)

1-1.2 Développer la valorisation des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics

Pilotage de l'action
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier,
Direction de l'Immobilier,
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement Territorial,
Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement

Objectif de l'action
Augmenter le taux de valorisation des déchets de chantiers du Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

Réalisation 2017

Travaux Publics : Rencontres de sensibilisation auprès des services concernés (Services des grands projets routiers)

Bâtiment : Elaboration d'une nouvelle Charte Chantier à Faibles Nuisances contractuelle et audit environnemental trimestriel

Indicateurs

Dispositions spécifiques aux déchets des **Travaux Publics** :
Indicateur 1 : Nombre d'opérations ou de chantiers donnant lieu à l'établissement d'un SOSED* suivi et mis à jour (marchés travaux neufs) ou d'un document équivalent (marchés entretien externalisés) permettant d'assurer la traçabilité des déchets produits

Le SOSED est un document de fin de chantier qui permet d'établir le bilan

Données chiffrées

Travaux Publics	2016	2017
Indicateur 1	3	2

Bâtiment	2016	2017
Indicateur 1	1 chantier réceptionné : 100% déchets valorisés = 2 054 tonnes (Déchets Inertes) + 39 tonnes (Déchets Non Dangereux)	Chantiers en cours 100% déchets valorisés = 196 tonnes (Déchets Inertes) + 212,17 tonnes (Déchets Non Dangereux)

1-1.2 Développer la valorisation des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics

Analyse qualitative

Travaux Publics : La fourniture d'un bilan déchets en fin de chantier de Travaux Publics n'est toutefois pas systématique.

Bâtiment : La mise en œuvre et le suivi d'une traçabilité des déchets sont amorcés en phase de préparation de chantier auprès de l'équipe de maîtrise d'œuvre et donnent lieu à des réunions de sensibilisation auprès des entreprises durant toute la phase travaux.

Perspectives 2018

Travaux Publics : Poursuite du travail Direction de la Mobilité et du Réseau Routier / Direction Adjointe du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement pour obtenir systématiquement par les entreprises un bilan déchets en fin de chaque chantier.

Bâtiment : Futures opérations Collèges/Bâtiments en chantier en 2018.
Mise en œuvre et suivi de la traçabilité des déchets.

1-1.3 Diminuer la consommation de papier et favoriser l'utilisation de papier recyclé

AGENDA 21
innovant, durable et solidaire

Action 7

Pilotage de l'action
Direction des Achats et de la Logistique
Direction des Systèmes d'Information

Objectif de l'action
Diminuer la consommation de papier et développer l'utilisation de papier recyclé et éco-labellisé

Réalisation 2017

Prolongation des actions déjà engagées à savoir :

- la dématérialisation ;
- les travaux de standardisation des formats papier à l'imprimerie départementale;
- l'optimisation des chutes de papier à l'imprimerie départementale.

Indicateurs

Indicateur 1 : % évolution de la consommation de papier par rapport à l'année N-1
Indicateur 2 : % du volume de papier recyclé par rapport au tonnage de papier global pour l'année N
Indicateur 3 : % évolution du nombre d'imprimantes de bureau par rapport à l'année N-1
Indicateur 4 : % évolution du nombre de copieurs multifonctions par rapport à l'année N-1
Indicateur 5 : Volume d'impression (hors imprimerie) en Kg par poste informatique pour l'année N

Données chiffrées

Indicateurs	2016	2017
Indicateur 1	-7,3%	-6,4%
Indicateur 2	27,2%	27,3%
Indicateur 3	-6,4%	-3,6%
Indicateur 4	+1,8%	-3%
Indicateur 5	25 Kg / poste informatique	23,2Kg / poste informatique

1-1.3 Diminuer la consommation de papier et favoriser l'utilisation de papier recyclé

AGENDA 21
innovant, durable et solidaire

Action 7

Mesure de l'efficacité

Les actions menées depuis quelques années au Département et confirmées en 2017 permettent de diminuer progressivement la consommation du papier.
En 2017, 100% des références « papier » sont éco-labellisées PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) ou FSC (conseil pour la bonne gestion des forêts).

Analyse qualitative

Indicateur 1 ➔ diminution de 0,9% de la consommation par rapport à 2016
Indicateur 2 ➔ maintien de l'utilisation de papier recyclé par rapport à 2016
Indicateur 3 et 4 ➔ diminution des moyens d'impression dans les services
Indicateur 5 ➔ diminution du volume d'impression par poste informatique

Perspectives 2018

Projet d'optimisation et centralisation des flux d'impression
Renouvellement des actions de sensibilisation et de communication

1-1.5 Remplacer progressivement le parc automobile du Département du Pas-de-Calais par des véhicules peu émissifs en polluant (gaz à effet de serre, particules fines…)

AGENDA 21 innovant, durable et solidaire

Action 18

Pilotage de l'action
Direction des Achats et de la Logistique

Objectif de l'action
Développer l'éco-mobilité pour les déplacements des agents.
Réduire la dépendance à l'énergie fossile afin de réduire les rejets de polluants atmosphériques (gaz à effet de serre, particules fines…).

Réalisation 2017

- Maintien d'un parc constant de 550 véhicules
- Remplacement de 4 véhicules thermiques par 4 véhicules électriques
- Poursuite de l'optimisation de la gestion des affectations et des réservations

Indicateurs

Indicateur 1 : % kilométrage des véhicules de norme euro 5 et hybrides par rapport au kilométrage total de la flotte
Indicateur 2 : % kilométrage véhicules électriques par rapport au kilométrage total de la flotte
Indicateur 3 : % d'évolution des kilométrages, de la consommation de carburant, et d'électricité pour la flotte de véhicules par rapport à l'année N -1
Indicateur 4 : % de réservation des véhicules électriques dans le pool de réservation

Données chiffrées

Indicateur	2016	2017
Indicateur 1	60% des kms parcourus par des véhicules de norme euro 5 et +	63% des kms parcourus par des véhicules de norme euro 5 et +
Indicateur 2	1,6% des kms parcourus par des véhicules électriques	1,56% des kms parcourus par des véhicules électriques
Indicateur 3	Kms : 9 417 536 Carburant : 552 631 L Electricité: 35 372 kW	Kms : - 8,2% (8 642 568 kms) Carburant : - 10,1% (496 739 L) Electricité: - 7% (32 891 kW)
Indicateur 4	42% des réservations (13% des kms) Trajets courts: 72% des réservations (72% des kms)	41% des réservations (14% des kms) Trajets courts: 68% des réservations (72% des kms)

1-1.5 Remplacer progressivement le parc automobile du Département du Pas-de-Calais par des véhicules peu émissifs en polluant (gaz à effet de serre, particules fines…)

Action 18

Analyse qualitative

Indicateur 1 ➔ augmentation de la part des kms parcourus avec des véhicules moins émissifs en CO2
Indicateur 2 et 3 ➔ diminution du nombre de kms parcourus associé à une diminution plus important de consommation de carburant que d'électricité
➔ poursuite de l'optimisation de l'utilisation des véhicules électriques

Perspectives 2018

Véhicules électriques : Remplacement des batteries de faible autonomie par des batteries à plus grande autonomie permettant un taux d'utilisation plus important des véhicules électriques
Priorité à l'utilisation des véhicules électriques
La mise en place de bornes de rechargement sur les territoires (en 2018, sur Arras et sur Lens)

1-2.2 Prioriser le réemploi en interne à la collectivité

Pilotage de l'action
Direction des Achats et de la Logistique

Objectif de l'action
Favoriser le réemploi du mobilier en interne et dans les collèges.

Réalisation 2017

Le réemploi du mobilier déjà utilisé est une piste exploitée depuis quelques années en interne de la collectivité.
Néanmoins, les outils de suivi actuels ne permettent pas le recensement précis de cette activité.

Indicateurs

Indicateur 1 : Part du mobilier redistribué en interne de la collectivité par rapport au mobilier total distribué (réemploi et nouvelles acquisitions) année N

Données chiffrées

	2016				2017			
	Réemploi	Acquisition	TOTAL	%	Réemploi	Acquisition	TOTAL	%
Indicateur 1	144	1 237	1 381	10,43%	84	1 304	1 388	6,05%

1-2.2 Prioriser le réemploi en interne à la collectivité

Mesure de l'efficacité

A la lecture des résultats pour 2017, les réalisations 2017 ont manqué d'efficacité et n'ont pas permis de répondre aux objectifs fixés. Des axes d'amélioration ont pour autant été identifiés pour 2018.

Analyse qualitative

L'absence d'outil de suivi peut expliquer la diminution de la part de mobilier redistribué en interne de 2017 à 2016. En effet, la mise en place d'outils pour le recensement du mobilier à redistribuer permettrait de disposer d'une photo à instant t de l'état de stock pour faciliter le réemploi du mobilier ayant déjà servi.

Perspectives 2018

Mise en place des outils de suivi pour faciliter le réemploi du mobilier➔ démarche à initier avec l'ensemble des intervenants (Direction des Achats et de la Logistique / Direction de l'Immobilier Service Maintenance du Patrimoine)
Etudier la possibilité de réemploi du mobilier par les structures de l'ESS
Etendre la démarche avec les collèges

1-3.2 Recourir à l'approvisionnement local

Pilotage de l'action
Direction des Achats et de la Logistique, restauration

Objectif de l'action
Développer le recours à l'approvisionnement local

Réalisation 2017

L'engagement du restaurant administratif dans la démarche ESS s'est poursuivi en 2017 mais les nouveaux marchés 2016 n'ont pas permis de référencer tous les produits locaux utilisés auparavant. Les offres des fournisseurs retenus contiennent davantage de produits non locaux malgré le travail réalisé par l'équipe administrative pour favoriser l'achat local.

Indicateurs

Indicateur 1 : % des achats de produits locaux année N
Indicateur 2 : % des lots attribués à des fournisseurs locaux année N
Indicateur 3 : % des dépenses réalisées par le restaurant administratif auprès de fournisseurs locaux année N

Données chiffrées

	2016	2017
Indicateur 1	61,88%	34,03%
Indicateur 2	85,3%	85,3%
Indicateur 3	90%	91%

1-3.2 Recourir à l'approvisionnement local

Mesure de l'efficacité

Une diminution de -27,85% est constatée entre 2016 et 2017. Les actions mises en œuvre n'ont pas permis de progresser sur l'objectif à atteindre.

Analyse qualitative

L'évolution de l'indicateur 1 s'explique en partie par :

- le référencement d'un produit non local dans le nouveau marché de boissons, produit le plus commandé (bouteilles d'eau) notamment par le pôle achat pour les services du Département ;
- le changement de prestataire pour le marché viande de porc, notifié en décembre 2016 auprès d'un fournisseur national qui ne livre aucun produit local ;
- le changement de consommation des convives qui entraine une diminution de la consommation de charcuterie, par exemple, puisque les convives s'orientent d'avantage vers les produits proposés au niveau des entrées préparées.

Perspectives 2018

- Sourcing ➔ définir les besoins au plus près de la réalité économique locale pour la relance des nouveaux marchés viande et épicerie et ainsi obtenir des filières plus courtes et locales ;
- Critère « environnement » proposé à la Direction de la Commande Publique : concernant les lots « viandes fraiches » pour limiter le nombre de kilomètres effectués par les animaux ;
- Référencement des produits locaux : pour le marché épicerie ;
- Mise au point du marché avant notification : à étudier avec la Direction de la Commande Publique.

1-3.3 Recourir à l'utilisation d'une production issue de l'agriculture biologique, paysanne ou raisonnée, en circuits courts et de saison

Pilotage de l'action
Direction des Achats et de la Logistique, restauration

Objectif de l'action
Développer l'achat de produits issus de l'agriculture biologique, paysanne ou raisonnée, en circuits courts et de saison

Réalisation 2017

Les activités du restaurant administratif pour l'année 2017 n'ont pas permis de mettre en place des réalisations spécifiques à l'utilisation d'une production issue de l'agriculture biologique, paysanne ou raisonnée, en circuits courts et de saison.

Indicateurs

Indicateur 1 : % d'achats BIO année N

Données chiffrées

	2016	2017
Indicateur 1	23,30 %	15,42 %

1-3.3 Recourir à l'utilisation d'une production issue de l'agriculture biologique, paysanne ou raisonnée, en circuits courts et de saison

Mesure de l'efficacité

Une diminution de -7,88% est constatée entre 2016 et 2017.

Analyse qualitative

Cette diminution se justifie principalement par l'absence de marché permettant l'acquisition de produits issus de l'agriculture biologique sur les deux derniers mois de l'année. Ces marchés ont été élaborés sur fin d'année 2017 et seront notifiés au 1er trimestre 2018.

Perspectives 2018

Notification des marchés permettant l'acquisition de produits issus de l'agriculture biologique

2-1.1 L'assouplissement des candidatures par l'allégement des contraintes administratives par les répondants.

Pilotage de l'action
Direction de la Commande Publique

Objectif de l'action
Développer le recours à la réutilisation des données transmises par les entreprises dans le cadre de l'attribution des marchés publics.

Réalisation 2017

Systématisation du dispositif « **Dites-le nous une fois** »

Déploiement à l'ensemble des Directions « Achats » du Département d'une solution informatique destinée à limiter la démultiplication des demandes de production de pièces justificatives dans le cadre de l'attribution des marchés.

Indicateurs

- Pourcentage de fournisseurs inscrits sur la plateforme (e-attestations)
- Pourcentage de pièces justificatives disponibles sur la plateforme (e-attestations) – Complétude globale.

Données chiffrées *(au 01/03/2018)*

démarrage en 2017, pas de données chiffrées en 2016

	2017
Fournisseurs inscrits sur la plateforme	85,9 %
Pièces justificatives disponibles sur la plateforme	56,9 %

2-1.1 L'assouplissement des candidatures par l'allégement des contraintes administratives par les répondants.

Mesure de l'efficacité

Fournisseurs : 754 **Dossiers : 1279**

INSCRIPTIONS FOURNISSEURS

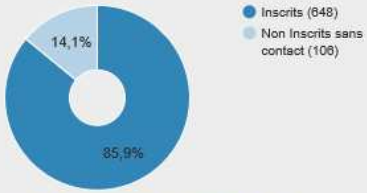

Voir les fournisseurs sans utilisateurs (106)

OBLIGATION DE VIGILANCE

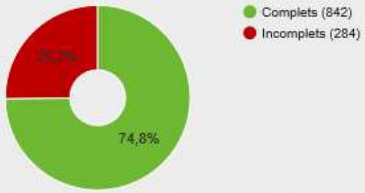

Voir travail dissimulé sans utilisateurs (153)

COMPLÉTUDE GLOBALE

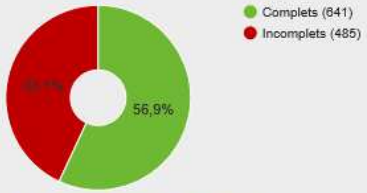

Voir les dossiers sans utilisateurs (153)

IMMATRICULATION		
Justificatif d'immatriculation	100% (1279)	(0) 0%
REGULARITE SOCIALE		
Attestation de vigilance (6 mois)	87% (1122)	(157) 13%
Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail	69% (884)	(395) 31%
Attestation de déclaration annuelle obligatoire agefiph (DOETH)	64% (253)	(140) 36%
Conges Intemperies BTP	53% (96)	(85) 47%
REGULARITE FISCALE		
Attestation de régularité fiscale	81% (1041)	(237) 19%
ASSURANCES		
Attestation d'assurance RC Pro	74% (956)	(320) 26%
Attestation d'assurance décennale	20% (1)	(4) 80%
ATTESTATION DE COTISATION PRO BTP		
Attestation PROBTP	16% (1)	(5) 84%
COORDONNEES BANCAIRES		
International Bank Account Number (IBAN)	82% (1053)	(225) 18%

2-1.1 L'assouplissement des candidatures par l'allégement des contraintes administratives par les répondants.

Analyse qualitative

Conformément à l'article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les documents justificatifs permettant la signature du marché.
Le déploiement de la solution « e-attestations » dans le cadre du dispositif « Dites-le nous une fois » a permis de réduire de manière significative les demandes de production de pièces justificatives à l'attributaire provisoire.
Ce dispositif vise à simplifier les démarches administratives des candidats aux marchés publics du Département.

2-1.2 La généralisation des procédures de dématérialisation.

Pilotage de l'action
Direction de la Commande Publique

Objectif de l'action
Accompagner les entreprises du secteur local dans la perspective de la dématérialisation totale des procédures de marché.

Réalisation 2017
La dématérialisation totale des procédures de marchés est fixée par les textes à l'échéance d'octobre 2018.

L'action vise à anticiper sur cette date en déployant le dispositif Marché Public Simplifié (MPS) qui simplifie les modalités de réponses des opérateurs économiques et en accompagnant ces derniers au travers de campagnes de sensibilisation et d'explication réalisées en lien avec les organismes consulaires et professionnels.

Indicateurs
- Nombre de consultations MPS > 50 000 € HT/Nombre de consultations totales > 50 000 € HT lancées en 2017
- Nombre de rencontres de sensibilisation sur la dématérialisation réalisées en 2017

Données chiffrées
démarrage en 2017, pas de données chiffrées en 2016

	2017
% de consultations > 50 000 € HT lancées en MPS	28
Nb de rencontres de sensibilisation	11

Mesure de l'efficacité

Consultations lancées en 2017	
Consultations MPS	63
Consultations hors MPS	161
Total	224

***Date de lancement de la 1ère consultation MPS : 29/06/2017**
Depuis le 01/09/2017, 100% des consultation > 50 000 € HT sont lancées en MPS

2-1.2 La généralisation des procédures de dématérialisation.

Liste des rencontres de sensibilisation à la dématérialisation

- **Chambre de Commerce et d'Industrie Région Hauts-de-France** *– 24 février 2017 – Marcq-en-Baroeul*
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** *– 20 mars 2017 – Arras*
- **APES** *– 14 avril 2017 – Lille*
- **GEAC 62** *– 18 avril 2017 – Dainville*
- **Département du Pas-de-Calais** *– 21 avril 2018 – Arras*
- **Comité exécutif du GEAC 62** *– 7 juin 2017 – Calais*
- **Salon COTEO, Entreprises et Territoires** *– 21 septembre 2017 – Arras*
- **Fédération Française du Bâtiment** *– 6 octobre 2017 – Arras*
- **3ème Rencontres Régionales de l'Achat Public** *– 12 octobre 2017 – Arras*
- **Salon COTEO, Entreprises et Territoires** *– 23 novembre 2017 – Saint-Omer*
- **Communauté Urbaine d'Arras** *– 24 novembre 2017 – Arras*

2-1.2 La généralisation des procédures de dématérialisation.

Analyse qualitative

En 2017, 28 % des consultations > 50 000 € HT ont été lancées en Marché Public Simplifié.

Pour rappel, le dispositif MPS a été déployé au Département du Pas-de-Calais en cours d'année avec un lancement effectif au 29/06/2017.

Depuis le 01/09/2017, 100 % des consultations > 50 000 € HT sont lancées en MPS.

En 2018, l'objectif est d'étendre ce dispositif pour les consultations < 50 000 € HT

S'agissant de l'accompagnement des entreprises du secteur local dans la perspective de la dématérialisation, le Département a participé à 11 manifestations (salons, rencontres, colloques) au cours desquelles il a informé les opérateurs économiques sur les enjeux de la dématérialisation.

2-3.1 Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à la commande publique

Pilotage de l'action
Direction de la Communication

Objectif de l'action
Sensibiliser les agents et les acheteurs à l'action départementale en matière de commande publique responsable.
Inciter le plus grand nombre de fournisseurs à répondre à la commande publique.
Inciter les acheteurs publics ou privés à agir en faveur du développement de leur territoire.
Communiquer auprès du grand public sur la politique départementale en matière d'achat responsable.

Réalisation 2017

Le 05 avril 2017, le Conseil départemental a reçu la visite d'une délégation polonaise composée d'une vingtaine d'élus et de fonctionnaires pour découvrir et échanger sur la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics et sur le développement des circuits alimentaires de proximité dans la restauration collective.
Le 12 octobre 2017, les 3èmes rencontres régionales de l'achat public se sont déroulées pour la 3ème année consécutive à l'Hôtel du Département avec pour thème : « L'achat public au service des entreprises, des acheteurs publics et des territoires »

Indicateurs

- Nombre de répondants
- Nombre de structures publiques ou privées signataires du PACTE de l'achat responsable

Données chiffrées

En 2017 : **6** réunions de revues programmation ont été menées avec les directions techniques et une **40**aine d'agents départementaux ont souhaité bénéficier d'une sensibilisation sur les achats socialement responsables

Visite de la délégation polonaise : **20** élus et agents de collectivités

3èmes rencontres de l'achat public	2016	2017
Participants sur l'ensemble de la journée	200	290
Fournisseurs présents à la planification de marchés	47	50

2-3.1 Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à la commande publique

Analyse qualitative

Le succès des journées régionales de l'achat public est l'exemple d'un réel intérêt des agents des collectivités, des fournisseurs pour l'accessibilité à la commande publique.

Perspectives 2018

- Les rencontres régionales de l'achat public n'auront pas lieu en 2018. Une nouvelle formule sera proposée pour un cycle de 3 ans en 2019.
- Une revue de programmation multiservices à destination de l'ensemble des acteurs économiques (structures d'insertion, secteur du handicap, petites, très petites et moyennes entreprises) est envisagée en 2018. Cette proposition fait écho à la sollicitation du Groupement des établissements et services d'aide par le travail – GEAC 62.
- 14 réunions de revues de programmation et une vingtaine d'agents intéressés pour des réunions de sensibilisation

3-1.2 Proposer des secteurs d'achats susceptibles d'intégrer des marchés réservés et d'insertion sociale et professionnelle au regard de l'offre existante

Pilotage de l'action

Direction du Développement des Solidarités
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Objectif de l'action

Appliquer une stratégie de politique publique cohérente avec les orientations du Département en matière d'insertion.

Réalisation 2017

La réforme du code des marchés publics a confirmé et élargit l'utilisation de critères dits « sociaux » dans la commande publique depuis avril 2016. En effet, des marchés publics ou des lots d'un marché public peuvent être réservés à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail, ou à des structures de l'insertion par l'activité économique ainsi qu'aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Cette action consiste tout d'abord à la structuration de l'offre et au recensement des structures sur le Département du Pas-de-Calais par la mise à disposition d'un outil, un travail avec les réseaux, et une sensibilisation des acheteurs.

Indicateurs

- Nombre de structures sur le département du Pas de Calais
- Typologie des structures existantes
- Nombre de marchés réservés et d'insertion sociale et professionnelle

Données chiffrées

110 structures de l'insertion par l'activité économique existent sur le département du Pas de Calais dont :
52 Ateliers Chantier d'insertion, **27** Associations Intermédiaires, **24** Entreprises d'Insertion, et **7** Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

	2016	2017
Marchés d'insertion (entretien des itinéraires de randonnées, défense des berges, suppléance dans les sites déconcentrés et les collèges)	3	3
Marchés réservés	1 (EA/ESAT plantations)	4 (lots réservés à l'insertion sur du 2nd œuvre)

3-1.2 Proposer des secteurs d'achats susceptibles d'intégrer des marchés réservés et d'insertion sociale et professionnelle au regard de l'offre existante

Analyse qualitative

En 2017, les secteurs d'achat visés sont essentiellement les espaces verts et le bâtiment (second œuvre), S'agissant de l'accompagnement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique et du handicap, les réseaux tels que le COORACE et URIAE travaillent étroitement avec le Département sur le développement de ces marchés, une rencontre avec le GEAQ a également été réalisée.

Perspectives 2018

Diversifier les supports d'activités en matière de marchés réservés et de marchés d'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, un important marché de services d'insertion sociale et professionnelle sera lancé dans les collèges départementaux pour de la mise à disposition de salariés en insertion sur des prestations d'entretien de locaux et d'aide à la restauration. Ce type de marché au regard de ces volumes est une première à l'échelle nationale.

3-2.1 Diversifier l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics départementaux

Pilotage de l'action
Direction du Développement des Solidarités

Objectif de l'action
Développer une approche cohérente de l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics départementaux

Indicateurs

Typologie d'achats socialement responsables réalisés
Nouvelle modalité de clauses ou nouveaux secteurs d'achats développés

Réalisation 2017

Le Département met en place depuis plusieurs années des revues de programmation avec chacune des directions techniques acheteuses, ainsi en 2017 ont été programmées plus de 34 000 heures d'insertion qui s'étaleront sur les années à venir.
Par ailleurs, en 2013 ce sont 318 420 heures d'insertion programmées jusqu'en 2021 concernant les marchés de transports scolaires et la Délégation de Service Public relative aux lignes interurbaines. En l'espèce, en 2017 l'objectif d'insertion est d'ores et déjà atteint.

Données chiffrées

Répartition par nature des achats socialement responsables :

60% dans les marchés de travaux,
32% travaux publics,
5% prestations de services et achats
1% prestations intellectuelles

Cf Présentation de la répartition des données depuis 2008 en page suivante

Typologie d'achats réalisés depuis 2008

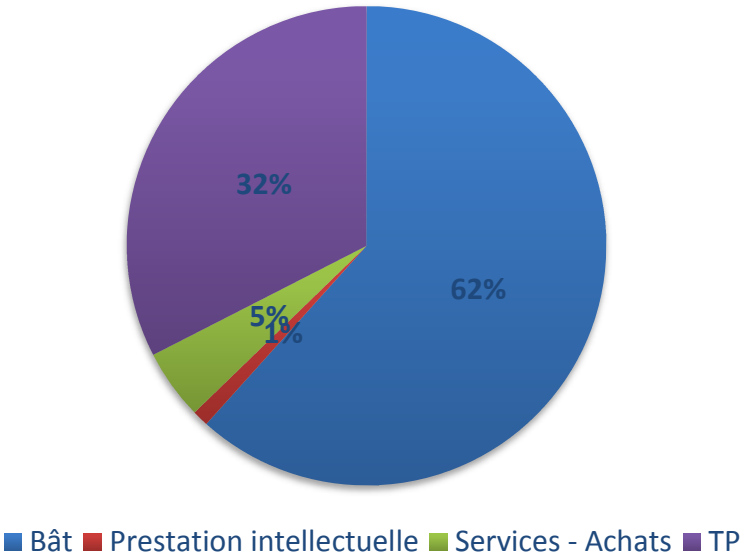

Heures d'insertion réalisées depuis 2008

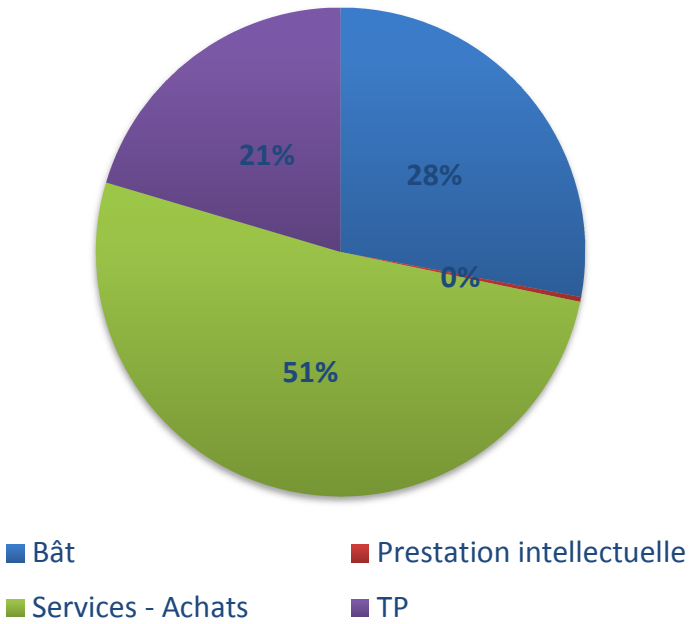

3-2.1 Diversifier l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics départementaux

Analyse qualitative

Les achats socialement responsables concernent essentiellement le secteur du bâtiment et des travaux publics, néanmoins le Département cherche à diversifier les marchés publics comportant une clause d'insertion. A cette occasion, les marchés de transports scolaires et la Délégation de Service Public relative aux lignes interurbaines ont permis davantage l'accès à l'emploi des femmes (30%).

Perspectives 2018

Développement de la clause d'insertion sur les prestations intellectuelles, une expérimentation sera menée sur des marchés de topographie.

3-3.2 Proposer une méthode visant à la mise en œuvre d'une conditionnalité des aides financières départementales

Pilotage de l'action
Direction du Développement des Solidarités
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Objectif de l'action
Réflexion sur la manière de promouvoir les actions d'insertion (clauses, marchés réservés, autres…) lors des attributions d'aides départementales

Réalisation 2017

Le Conseil départemental a souhaité dans le cadre du FARDA renouvelé, mettre en œuvre un dispositif incitatif se basant sur l'octroi d'une participation financière de la collectivité auprès du maître d'ouvrage demandeur ; dès lors que ce dernier intègre un engagement d'insertion dans son projet ainsi cofinancé. La clause d'insertion est alors devenue une conditionnalité d'octroi de l'aide départementale FARDA depuis 2017.

Indicateurs

Nombre de projets analysés
Nombre de projets comportant un engagement d'insertion

Données chiffrées

En 2017

91 projets FARDA ont fait l'objet d'une étude de faisabilité

60 projets FARDA ont été retenus avec un engagement d'insertion représentant un prévisionnel de 14 000 heures d'insertion.

Cf Répartition des données en page suivante

Les communes éligibles au FARDA par territoire

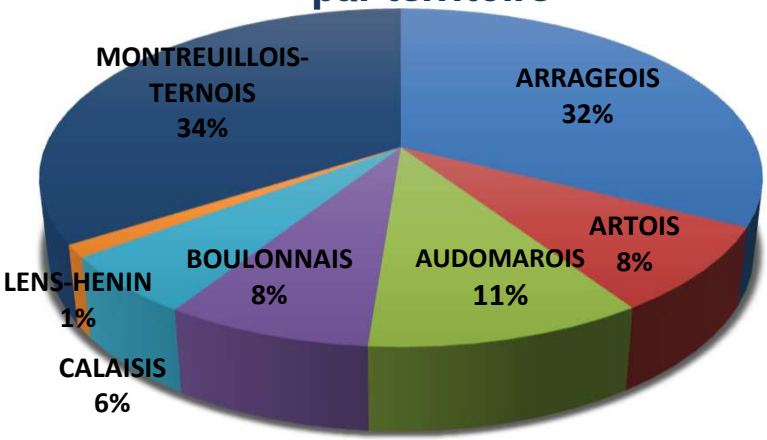

Dossiers FARDA déposés en 2017

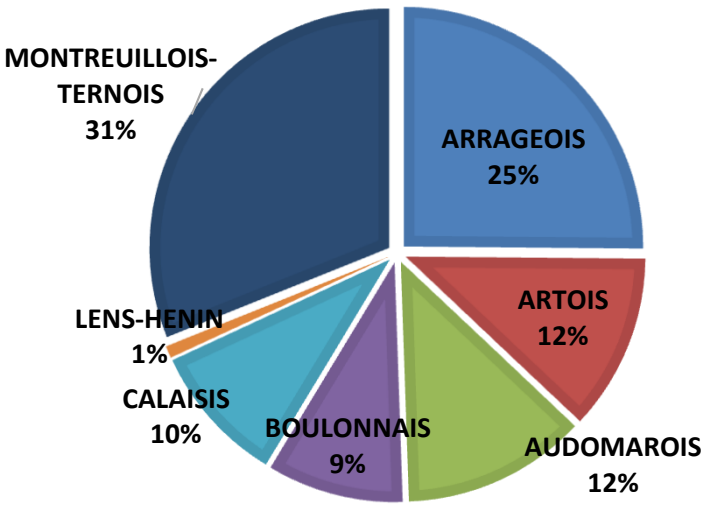

Les projets comportant une clause d'insertion

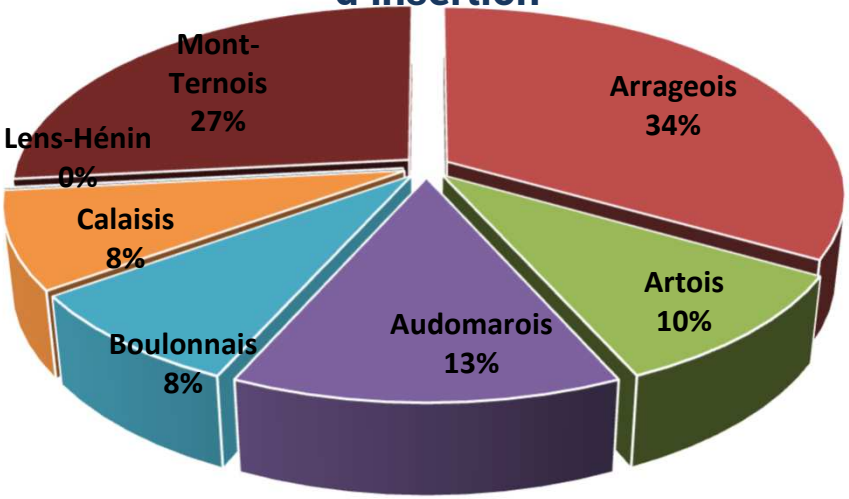

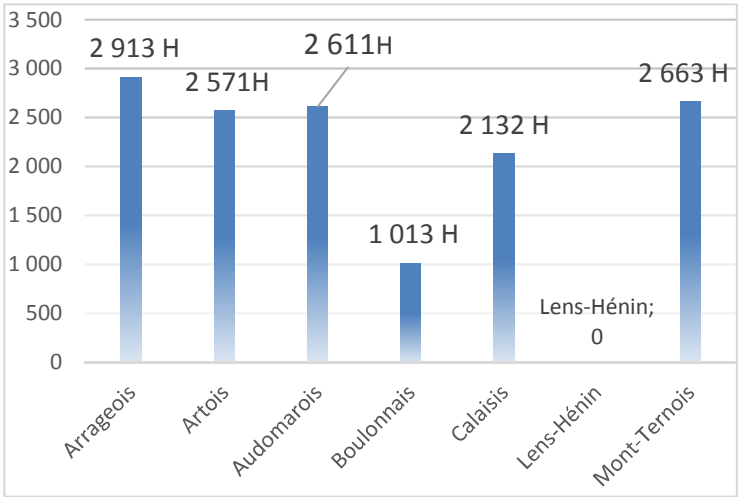

3-3.2 Proposer une méthode visant à la mise en œuvre d'une conditionnalité des aides financières départementales

Analyse qualitative

Un travail transversal a été mené, en particulier, une démarche de sensibilisation de la clause d'insertion à destination de tous les agents en charge de l'instruction des demandes d'aides départementales FARDA. Des rencontres territoriales (7) ont été menées avec l'ensemble des acteurs concernés pour déterminer une procédure adaptée à la mise en place de cette conditionnalité.

Perspectives 2018

Conforter la pratique sur le FARDA et entamer une réflexion sur d'autres types de subventions départementales (exemples : Opérations de Sécurité Maitrise d'Ouvrage Communale)

Toute l'actualité du schéma,

Sur le site collaboratif

http://srvdiww1/SitesCollaboratifs/EspaceDocumentaire/SPAPSER-schema-de-promotion-des-achats-publics-socialement-et-ecologique